

Demande de permis et d'inscription au tableau des membres – plus de 3 ans

Vous devez remplir ce formulaire si vous désirez :

- demander un permis plus de 3 ans après la date à laquelle vous y aviez droit
- vous inscrire au tableau pour la première fois mais vous avez obtenu votre permis il y a plus de 3 ans
- vous réinscrire au tableau après avoir fait défaut de vous y inscrire pendant plus de 3 ans
- vous réinscrire au tableau après en avoir été radié pendant plus de 3 ans (raison autre que non-paiement de la cotisation)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom légal

Prénom

Adresse (N°, rue, appartement)

Ville

Province Code postal

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Langue maternelle

Langues maîtrisées Français Anglais Autre

Date de naissance (A/M/J)

Année de votre dernière inscription au tableau N° permis

Raison pour laquelle vous n'avez pas demandé votre permis
ou ne vous êtes pas inscrit ou réinscrit au tableau :

Congé de maternité ou congé parental Aux études

À l'extérieur du Québec Ai exercé sous un autre titre d'emploi

Autre raison

Exercez-vous ou exercerez-vous des fonctions cliniques Oui Non

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE (complétez cette section seulement si vous faites une demande de permis)

Le diplôme en ergothérapie que vous détenez est :

B.Sc. en ergothérapie Maîtrise en ergothérapie Autre (spécifiez)

Université

Année d'obtention du diplôme Année de l'inscription au programme

Vous devez joindre une **copie certifiée conforme** de votre diplôme ou une attestation de réussite du programme d'études signée par la personne responsable à la direction du programme universitaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE ADDITIONNELLE PERTINENTE À L'ERGOTHÉRAPIE

Vous devez joindre :

- Une **copie certifiée conforme** de tout diplôme pertinent, obtenu en sus du diplôme en ergothérapie. Cette copie doit indiquer : le titre du diplôme obtenu, le niveau académique, le nom du programme de formation, le nom de l'établissement d'enseignement, la ville/le pays, l'année d'obtention.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE PERTINENTE À L'ERGOTHÉRAPIE

Vous devez joindre les documents suivants à tout le moins pour les 5 dernières années.

- Les **attestations officielles** de formation professionnelle continue indiquant : le titre et contenu de la formation, le nom de la personne formatrice, le titre professionnel de la personne formatrice, le nombre d'heures de formation, l'année, le lieu, l'organisme dispensateur.
- Un portfolio professionnel décrivant vos efforts pour maintenir et faire évoluer vos compétences. (Veuillez communiquer avec la secrétaire à l'admission au poste 231 pour obtenir les instructions qui vous permettront de constituer votre portfolio).

Si vous avez agi à titre de formateur, vous devez joindre :

- Une copie du programme de chaque formation professionnelle continue dispensée indiquant : le titre, le contenu de la formation, le nombre d'heures de formation, l'année, le lieu, l'établissement ou l'organisme pour lequel vous agissiez s'il y a lieu.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE

Vous devez inscrire les informations relatives à chaque emploi. Pour ceux occupés pendant la **période où vous n'étiez pas inscrit au tableau**, vous devez fournir une **attestation** officielle d'expérience professionnelle. Ces attestations doivent indiquer l'établissement ou l'organisme employeur, une description des fonctions et des responsabilités assumées, incluant la nature des services offerts et la clientèle desservie, ainsi que le **nombre d'heures de travail** effectuées et la **période couverte** par le relevé.

Employeur	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Fonctions	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Type de milieu	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Services offerts/clientèle	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Nombre d'heures	<input style="width: 100px;" type="text"/>	Période de	<input style="width: 100px;" type="text"/> à <input style="width: 100px;" type="text"/>
Pièces justificatives #	<input style="width: 100px;" type="text"/>		
Employeur	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Fonctions	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Type de milieu	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Services offerts/clientèle	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Nombre d'heures	<input style="width: 100px;" type="text"/>	Période de	<input style="width: 100px;" type="text"/> à <input style="width: 100px;" type="text"/>
Pièces justificatives #	<input style="width: 100px;" type="text"/>		

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES OU JUDICIAIRES

Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision disciplinaire** dont il a fait l'objet.

- Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ?

Non Oui

Si oui, vous devez faire remplir le formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique réglementaire) » par l'organisme de réglementation visé

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation

Numéro de permis d'exercice

Année de l'obtention du permis

Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision judiciaire** dont il a fait l'objet.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle? Si vous avez obtenu le pardon au sens de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.Q. 1985, c-47), répondez non.

Non Oui

Date du jugement	<input type="text"/>	N°. dossier	<input type="text"/>
Nature de l'infraction	<input type="text"/>		
Peine imposée	<input type="text"/>		
Cour	<input type="text"/>	Province	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>	District	<input type="text"/>

Une copie de la décision judiciaire pourrait vous être demandée.

CONNAISSANCE D'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE (seulement si vous faites une demande de permis)

Seuls les diplômés de l'Université McGill doivent fournir cette preuve. Vous devez joindre la preuve s'appliquant à votre situation.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

- elle a suivi à temps plein au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français. Joindre une copie du diplôme
- elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire. Joindre une copie du diplôme
- à compter de l'année scolaire 1985-86, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires. Joindre une copie du diplôme
- elle obtient une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française. Formulaire d'inscription à l'examen de l'Office sur demande à l'Ordre.

DOCUMENTS À JOINDRE

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives demandées, numérotées et bien identifiées. Lorsque demandées, seules les **copies certifiées conformes** ou les **attestations officielles** délivrées par l'établissement concerné seront acceptées.

Documents requis	Joint	À venir	Administration
■ Copie certifiée conforme du diplôme d'études universitaires en ergothérapie ou attestation de réussite du programme d'études signée par la personne responsable à la direction du programme universitaire (si vous faites une demande de permis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Copie certifiée conforme des diplômes obtenus en sus du diplôme en ergothérapie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Attestations officielles détaillées de la formation professionnelle continue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Portfolio professionnel (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Attestations officielles détaillées de l'expérience professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique règlementaire) » à faire remplir par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Copie de décision judiciaire (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Preuve de connaissance d'usage de la langue française (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Frais d'étude de dossier : 620 \$ (31 \$ TPS + 48,83 \$ TVQ) Total 699,83 \$ (non remboursable) (chèque, mandat bancaire ou mandat de poste payable au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

À la suite de l'étude de votre dossier, l'Ordre vous informera des étapes subséquentes qui pourraient inclure une évaluation de vos compétences. Les frais exigés pour une telle évaluation sont de 885 \$ plus taxes (44,25 \$ TPS + 69,69 \$ TVQ) pour un total de 998,94 \$

Si vous faites une demande de permis vous devrez en défrayer le coût, soit : 75 \$ plus taxes (3,75 \$ TPS + 5,91 \$ TVQ) pour un total de 84,66 \$

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature Date

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Toute personne a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi son inscription ou réinscription au tableau de l'Ordre pourrait être refusée.

Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l'Ordre une demande écrite en ce sens.